



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/09/2024

MAIRIE  
18 Avenue de la Gare  
54290 BAYON  
Tél : 03 83 72 51 52  
secretariat@mairie-bayon.fr  
www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-quatre, le onze septembre à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Étaient présents :** Mme CHARROIS Nicole, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, Mme PETAT COLLE Annick, Mme FRANCOIS Vanessa, M. DECLERCQ Ludovic, M. LAMOISE Régis.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16  
Présents : 10  
Absents : 1  
Excusés : 5  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstentions : 0

### Étai(ent) excusé(s) :

M. CUNAT Damien donne procuration à Mme BEURTON Sandrine,  
Mme COINTEAUX Chantal donne procuration à Mme CHARROIS Nicole  
M. RUSE Serge donne procuration à M. RAULIN Thomas  
M. ROUY Christophe, M. DELIEGE Fabrice

### Étai(ent) absent(s) :

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

## Demande de subventions et plan de financement de la construction d'un gymnase Délibération n°2024 - 37

Date de convocation  
06/09/2024

Date d'affichage  
17/09/2024

Considérant la nécessité de produire un plan de financement pour une demande de subvention,

Plan de financement Gymnase

		Dépenses			Recettes
		HT	TVA	TTC	
Gymnase		887 516,00 €	177 503,20 €	1 065 019,20 €	
<b>Subventions calculées sur le HT</b>					
DETR (village d'avenir)	28,2%				250 279,51 €
Département	25%				221 879,00 €
Agence Nationale Sport	20%				177 503,20 €
Agence de l'eau	2,3%				20 000,00 €
FCTVA (arrondi à 16%)					170 403,07 €
Fonds propres de la commune					224 954,42 €
<b>Total</b>	<b>75.5%</b>	<b>887 516,00 €</b>	<b>177 503,20 €</b>	<b>1 065 019,20 €</b>	<b>1 065 019,20 €</b>

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

17/09/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à faire les demandes de subventions,  
**ACCEPTE** le plan de financement,  
**AUTORISE** le Maire à lancer l'opération.

Les sommes à engager ci-dessus seront inscrites au budget primitif 2024.

Signature du secrétaire de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Bayon,  
Le Maire

